

Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N° 78-2025

Objet: Interdiction temporaire de stationnement et de circulation pour le vide-grenier/brocante du dimanche 13 juillet 2025

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus particulièrement pour faciliter le bon déroulement du vide-greniers/brocante du 13 juillet 2025,

ARRETE

Article 1: Afin de faciliter le bon déroulement du vide-greniers/brocante organisé par Collector 63 représenté par Monsieur LACROIX Gilles, la circulation et le stationnement de tous véhicules hormis ceux des forains, seront interdits du *samedi 12 juillet 2025 à partir de 22 heures au dimanche 13 juillet 2025 à 20 heures, rue Saint-Martin (du garage Valentin à la Hulotte), rue des Quatre rues (de la boucherie Duffieux à la voirie départementale, de la Poste à la Maison médicale), rue de l'aumône, cours Lafayette, rue Saint Esprit, rue Marchédiale, Place de l'abbaye, Place de la fontaine, Place du monument aux morts, Avenue de la Gare (de l'entrée du cloître au carrefour avec la rue St Antoine), place de l'écho (moitié de la place) et rue Saint Robert de la place de l'Echo au carrefour avec l'Avenue de la Gare et rue Henri Pourrat..*

Article 2: Il est **impératif** que les stands soient disposés de façon à permettre le passage des véhicules de secours en tous points des zones concernées. Aucun stand d'alimentation ne sera autorisé sur le vide grenier/brocante.

Article 3 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'Administration communale.

Article 4: La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 25 juin 2025
Le Maire,

André BRIVADIS

